



SUCHT | SCHWEIZ

Lausanne, Oktober 2024

Bericht Nr. 172a

Evidenzbasierte Suchtprävention im Setting Schule: eine Bestandsaufnahme

Beschreibung evidenzbasierter Massnahmen im internationalen Kontext und in der Schweiz

Dörte Petit, Franziska Koleschnik, Fiona Köster, Michel Jeanneret

Dieses Projekt wurde finanziert vom Bundesamt für Gesundheit (BAG) Mandat Vertrags-Id. / Aktenzeichen 142006029 / 322.8-3/58

PRÄVENTION | HILFE | FORSCHUNG

Dank

Unser Dank geht an das Bundesamt für Gesundheit, uns den Auftrag erteilt zu haben, diese Bestandsaufnahme evidenzbasierter Prävention im In- und Ausland durchzuführen. Unser ganz besonderer Dank richtet sich an Damiano Costantini für seine Verfügbarkeit für fruchtbare Austausche sowie sein hilfreiches und konstruktives Feedback während der Erstellung dieses Berichts.

Bei Sucht Schweiz bedanken wir uns bei Sarah Vilpert und Marina Delgrande Jordan für das detaillierte und kritische Feedback zu diesem Bericht sowie bei Rahel Bischof für die Gestaltung des Berichts.

Impressum

Auskunft:	Dörte Petit, Tel. +41 (0)21 321 29 86 dpetit@suchtschweiz.ch
Bearbeitung:	Dörte Petit, Franziska Koleschnik, Fiona Köster, Michel Jeanneret, Rahel Bischof
Bestellnummer:	Bericht Nr. 172a
Grafik/Layout:	Sucht Schweiz
Copyright:	© Sucht Schweiz Lausanne 2024
ISBN:	978-2-88183-337-3
DOI	10.58758/prév172a
Zitierhinweis:	Petit, D., Koleschnik, F., Köster, F. & Jeanneret, M. (2024). Evidenzbasierte Suchtprävention im Setting Schulen: eine Bestandsaufnahme - Beschreibung evidenzbasierter Massnahmen im internationalen Kontext und in der Schweiz (Bericht Nr. 172a). Lausanne: Sucht Schweiz.

Résumé

Objectif de l'état des lieux

L'objectif de cet état des lieux est de décrire la situation actuelle en matière de prévention des addictions basée sur des preuves chez les jeunes dans le cadre de l'école. Le point de départ s'inscrit dans le processus en faveur de la légalisation des produits à base de cannabis ayant un taux de THC supérieur à 1%, ce qui rend nécessaire un soutien aux professionnel-le-s pour la prévention de la consommation de cannabis chez les jeunes. Cet état des lieux se concentre sur le cadre scolaire, c'est-à-dire les niveaux secondaires I et II.

Qu'est-ce que la prévention basée sur les preuves ?

L'objectif principal de la prévention des addictions est certes d'aider les personnes à éviter ou à retarder leur entrée dans la consommation de substances ou, si elles ont déjà commencé à consommer, d'éviter le développement de troubles (par exemple, l'addiction). L'objectif général de la prévention est toutefois beaucoup plus large : il s'agit d'assurer le développement sain des enfants et des jeunes afin qu'ils et elles puissent exploiter leurs talents et leur potentiel. Une prévention efficace contribue de manière significative à l'engagement positif des enfants, des jeunes et des adultes au sein de leur famille, de leur école, de leur lieu de travail et de leur communauté – et a donc également un effet préventif sur d'autres domaines de la vie. Cela se reflète dans le fait que les programmes de prévention basée sur les preuves, disponibles au niveau international, ont des effets positifs avérés dans plusieurs domaines, tels que la consommation de substances, la violence, la criminalité et la santé mentale.

Ainsi, une prévention comportementale des addictions efficace n'est pas spécifique à une substance, mais à toutes les substances et même à tous les domaines. C'est pourquoi cet état des lieux prend en compte la prévention des addictions basée sur les preuves pour les enfants et les adolescents en général, sans aborder spécifiquement le cannabis. Ainsi, certains des programmes discutés ici ont également démontré des effets positifs sur d'autres domaines que la consommation de substances.

La prévention des addictions basée sur les preuves a pour objectif de mettre en œuvre des mesures de prévention dont l'efficacité a été démontrée grâce à des études scientifiques et de ne pas mettre en œuvre des mesures qui ont déjà fait la preuve de leur inefficacité ou qui ont des effets iatrogènes. Une telle approche doit être poursuivie et mise en œuvre, voire encouragée, tant pour des raisons financières que pour des raisons éthiques. En même temps, la garantie scientifique n'est pas absolue, mais constitue un continuum, allant des programmes qui ont une base théorique solide aux programmes qui ont des premières preuves scientifiques d'efficacité, en passant par les programmes qui ont été mis en œuvre dans différents contextes et qui se sont avérés efficaces.

Démarche de l'état de lieu

Au cours des dernières années, de nombreuses bases de données ont été créées afin de faciliter la recherche de programmes basés sur des preuves et la prise de décision pour ou contre un programme. Quelques exemples : *Blueprints* des États-Unis, *XChange* de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues, la *Grüne Liste* d'Allemagne et *PGF wirkt!* de Suisse. Les quatre bases de données n'ont pas les mêmes critères par rapport à la preuve d'efficacité, ce qui sera expliqué dans ce rapport. Lors de l'utilisation des bases de données, il convient d'examiner attentivement les catégories d'évaluation et les critères sur la base desquels les programmes sont inclus et classés, car l'inclusion dans certaines bases de données ne signifie pas automatiquement que l'efficacité a déjà été prouvée.



Dans le cadre de cet inventaire, les quatre bases de données ont été explorées pour trouver des programmes de prévention qui abordent aussi la consommation de substances. Trente-sept programmes, dont l'efficacité a été prouvée ou qui sont au moins prometteurs, ont été identifiés. Ils sont décrits dans l'annexe 1. Les programmes prometteurs sont ceux pour lesquels au moins une étude d'évaluation de l'efficacité a démontré un effet sur ce qui est ciblé (comportement de consommation) et qui sont donc probablement efficaces.

L'étape suivante a consisté à examiner de plus près, parmi les 36 programmes, ceux qui ont obtenu l'évaluation la plus élevée à travers les quatre bases de données, afin de les comparer avec les exigences du Lehrplan 21 / Plan d'étude 21 / Piano di studio 21 en matière de compétences de vie. Il s'agit de huit programmes au total. Six de ces huit programmes enseignent des compétences de vie, dont certaines correspondent bien au programme scolaire, comme le montre en détail le présent rapport. Certains de ces programmes ont déjà été utilisés avec succès dans plusieurs pays, leur efficacité n'a donc pas été démontrée dans un seul contexte.

Dans une dernière étape, un inventaire des offres de prévention dans le cadre scolaire en Suisse a été réalisé. Pour ce faire, la liste d'orientation des plans d'action cantonaux 2022 a été consultée pour trouver des programmes de prévention universels dans le setting de l'école. En outre, une recherche sur internet a été effectuée afin d'identifier d'autres programmes de prévention, en particulier pour les grands cantons dont les projets ne sont pas tous mentionnés dans la liste d'orientation. L'inventaire a recensé le contenu, le format, la durée des interventions ainsi que l'existence et le type d'évaluation menée.

Offre en Suisse

61 projets de prévention différents, prévus pour les écoles, ont été identifiés en Suisse. La sélection issue de la liste d'orientation comprenait 14 projets, complétés par 47 autres projets sur la base d'une recherche sur internet. En raison de l'offre cantonale et régionale importante, nous devons partir du principe que nous n'avons pas recensé tous les programmes. Il ne s'agit donc pas d'un recensement exhaustif de l'offre, mais plutôt d'une description du paysage de ce qui existe actuellement.

Trente-huit projets sont des sessions uniques, comme des ateliers d'une durée d'une à deux heures dans les écoles, et quatorze autres sont des projets de deux à trois interventions. Vingt-six programmes sont basés sur la connaissance et la transmission d'informations. Huit projets sont des pièces de théâtre interactives, un escape game ou des discussions. Cinq programmes s'étendant sur plusieurs jours ou semaines ont été identifiés. Ils figurent également dans la base de données PGF wirkt! et sont décrits plus en détail dans le présent rapport.

Pour 34 des 61 programmes recensés, il a été indiqué qu'une évaluation était faite. 15 de ces évaluations sont des évaluations de processus. 12 autres programmes ont évalué des indicateurs qui montrent certes un changement, le plus souvent une augmentation des connaissances, mais qui ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'efficacité par rapport au comportement visé. Pour un programme, Denk-Wege, l'effet sur le comportement social des élèves a été évalué avec un groupe de contrôle. Pour ce faire, des élèves d'écoles primaires de Zurich affectés au hasard au groupe d'intervention ont été comparés à des élèves d'écoles primaires dans lesquelles le programme n'a pas été mis en œuvre.

Conclusions

En Suisse, il existe plusieurs programmes dont l'efficacité a été démontrée. Il existe également des programmes potentiellement efficaces, mais qui, à notre connaissance, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation d'impact. Si l'on applique les normes internationales de prévention de l'UNODC aux autres programmes, on constate qu'il existe actuellement une offre importante de projets (pas seulement en ce

qui concerne les substances psychoactives) qui sont peut-être inefficaces, ainsi qu'une offre de projets dont l'impact est inconnu. Il en résulte un défi pour la prévention dans le setting scolaire : choisir des programmes appropriés. Une base de données comme PGF wirkt! peut être une source utile à cet égard. Mais il existe également des bases de données au niveau international avec des programmes efficaces qui peuvent potentiellement être mis en œuvre en Suisse. En outre, la prévention structurelle dans le cadre de l'école revêt une grande importance.